

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales

Ville et logement

Arrêté du **25 FEV. 2019**

**portant nomination du directeur général de l'établissement public d'aménagement du
Mantois-Seine aval**

NOR : LOGL1905144A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement,

Vu les articles L. 321-14 à L. 321-28, R.* 321-1 à R.* 321-6 et R.* 321-8 à R.* 321-22 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des Établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 96-325 du 10 avril 1996 modifié portant création de l'Etablissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines en date du 14 février 2019;

Vu l'avis du président du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval en date du 14 février 2019,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Emmanuel MERCENIER est nommé directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval, en remplacement de M. Damien BEHR, directeur général par intérim.

Article 2

Le directeur général de l'aménagement, du logement, et de la nature est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **25 FEV. 2019**

Le ministre auprès de la ministre de la
cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités
territoriales, chargé de la ville et du
logement,


Julien DENORMANDIE

La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales,



Jacqueline GOURAULT